



PROCÈS-VERBAL

MAI 2024

Le 29 avril 2024 à 18 h 15, réunion préparatoire à la séance ordinaire du conseil, le 6 mai 2024 à 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, tenue à la salle du conseil située au 108-A, avenue Ouellet, le lundi 6^e jour de mai 2024 à 19 h 30.

SONT PRÉSENTS : Mesdames Dominique Bernard et Linda Paré, conseillères, messieurs Michel Desjardins, Rémi Laprise, Mathieu Therrien et Éric Langlois sous la présidence de M. Bruno Gagné, maire, et formant quorum.

Madame, Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière, est présente.

EST ABSENT : Aucune absence

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée, mot de bienvenue, les présences, acceptation de la séance ordinaire ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Acceptation du procès-verbal du 8 avril 2024;
4. Première période de questions;
5. Correspondance :
 - Budget supplémentaire voirie;
 - Autorisation d'achat pour le centre Plein Air;
6. Demande de subventions (dons) :
 - Nouvelle naissance;
 - Nouvelle naissance;
7. Rapports des employés et organismes ;
8. Discussions diverses :

- Inscription pour le terrain de jeux;
 - Autorisation d'enchérir;
 - Formation et adhésion à l'ADMQ;
 - Renouvellement d'adhésion Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny;
 - Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de comptes du programme Recyc-Québec;
 - FRR-Volet 3 (Signature innovation) dépôt du projet pour le terrain de jeux;
 - Dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme Prima;
 - Autorisation Desjardins Isabelle;
 - Représentant pour le Parc Régional;
 - Demande de gravier, Centre de Plein-Air;
 - Autorisation de paiement Tetra Tech Qi Inc;
 - Modification du règlement 03-2024;
 - Contrat photocopieur;
 - Avis de motion;
 - Acceptation du rapport financier 2023;
 - Appui contre la fermeture de la succursale de la Caisse Desjardins de Bellechasse;
 - Autorisation d'installation à distance par Telus pour les nouveaux téléphones;
9. Varia :
 10. Comptes
 11. Période de questions;
 12. Levée de la séance.

Résolution : 01-05-2024

Lecture de l'ordre du jour. Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024.

Une copie du procès-verbal du 8 avril 2024, a été remise à chaque membre du conseil municipal pour lecture, la directrice générale et greffière-trésorière en dépose une copie.

Résolution : 02-05-2024

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Dominique Bernard ET RÉSOLU que le procès-verbal du 8 avril 2024 soit confirmé tel qu'il a été rédigé et déposé. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la première période de questions au public.

5. CORRESPONDANCE

Résolution : 03-05-2024 (Budget supplémentaire voirie)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU qu'un budget supplémentaire de 50,000\$ soit réservé dans le budget pour les travaux d'entretien pour les chemins de classe 1, 2, et 3. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 04-05-2024 (Autorisation d'achat pour le Centre de Plein-Air)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 18 402.39 \$ pour l'achat de yourte pour le Centre de Plein Air Ste-Apolline. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. DEMANDE DE SUBVENTIONS (DONS)

Mme Dominique Bernard et M. Mathieu Therrien demande de s'abstenir de voter pour la prochaine prise de décision.

Résolution : 05-05-2024 (Nouvelle naissance)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU de verser à Mme Julie-Pier Langlois et M. Mathieu Therrien la somme de 200 \$ pour la naissance de leur premier enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 06-05-2024 (Nouvelle naissance)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU de verser à Mme Kim Moore-Benoit et Maxime Lizotte-Miville la somme de 200 \$ pour la naissance de leur troisième enfant. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 07-05-2024 (Inscription pour le terrain de jeux)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard et appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que la date pour les inscriptions au terrain de jeux soit à fin du mois de mai de 18 h 30 à 19 h 30. Que le coût d'inscription au terrain de jeux soit de 125 \$ par enfant et pour le deuxième enfant le coût sera de 90 \$. Les heures du terrain de jeux seront de 9 h à 16 h. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORTS DES EMPLOYÉS ET ORGANISMES

Mme Mélanie Boutin, Coordonnatrice du Centre de Plein Air Ste-Apolline, mentionne que les employés ont commencés à travailler au Centre de Plein le 27 avril 2024. Elle mentionne également que les réservations vont bien.

8. DISCUSSIONS DIVERSES

Résolution : 08-05-2024 (Autorisation d'enchérir)

CONSIDÉRANT que la Municipalité, par sa résolution no 07-03-2024 adoptée lors de la séance du 4 mars 2024, a transmis au bureau de la MRC de Montmagny, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la vente pour défaut de paiement de taxes aura lieu au bureau de la MRC de Montmagny, sis au 6, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, bureau 300, le jeudi 13 juin 2024 à 10h00;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 1038 du Code municipal, lorsque des immeubles situés sur le territoire d'une municipalité locale sont mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, la municipalité peut

enchérir et acquérir ces immeubles par l'entremise d'une personne désignée par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Linda Paré

APPUYÉ PAR : M. Michel Desjardins

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice-générale et greffière-trésorière ou, en son absence, le maire Bruno Gagné, lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 13 juin 2024, à enchérir, pour et au nom de la Municipalité, jusqu'à un montant maximal équivalent au montant des taxes, en capital, intérêts, pénalité et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales, et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble de son territoire mis en vente. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 09-05-2024 (Formation et adhésion à l'ADMQ)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par M. Mathieu Therrien et résolu que Mme Sonia Gagné bénéficie d'activités de formation et de perfectionnement requis dans le cadre de ses fonctions. Chaque formation est sujet à l'autorisation du conseil municipal.

Que les frais annuels d'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec de Mme Sonia Gagné soient défrayés par la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 10-05-2024 (Renouvellement adhésion Centre d'Entraide familiale de la MRC de Montmagny)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par Rémi Laprise ET RÉSOLU de renouveler la carte de membre municipal, pour l'année 2024, du Centre d'Entraide Familiale de la MRC de Montmagny. Coût : 100,00 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 11-05-2024 (Mandat d'un vérificateur externe pour la reddition de compte du programme Recyc-Québec)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de mandater la firme Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Etchemin, comme vérificateur externe pour la reddition des comptes du programme Recyc-Québec 2023. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution : 12-05-2024 (FFR-Volet 3 signature innovation – dépôt du projet pour le terrain de jeux)

Que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton s'engage à réaliser le projet tel que présenté dans le formulaire de demande du FRR-volet 3 (Signature Innovation) et à y investir les sommes prévues de 100.00 \$ pour sa réalisation complète. La demande portera sur la santé physique et psychologique des jeunes ainsi que l'alimentation et l'activité physique. Le tout sera fait de petite capsule chaque jour qui aborderons les sujets suivants :

- Faire sa boîte à lunch santé ;

- Comment s'arrêter avec le yoga;
- Dépenser son énergie équitablement;
- Cuisiner des collations;

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU que la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton, mandate comme représentante, Mme Sonia Gagné pour déposer et signer tous les documents afférents à cette demande au FRR-volet 3 (Signature Innovation). Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 13-05-2024 (Dépôt d'une demande d'aide financière dans le programme PRIMA)

Attendu que : La municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton désire effectuer une demande de financement dans le cadre du programme « PRIMA », Programme d'infrastructures Municipales pour les Aînés afin de procéder à la réfection des escaliers menant au sous-sol du local des Fermières. Ainsi que l'amélioration de l'éclairage intérieur du bâtiment.

Considérant que l'infrastructure admissible sera utilisée par les aînés et répondra à leurs besoins;

Considérant que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Considérant que la Municipalité a pris connaissance du Guide du PRIMA et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

Considérant que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien tel que mentionné au contrat de l'infrastructure subventionnée;

Considérant que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Considérant que les travaux soumis répondent en priorité aux besoins des aînés de la Municipalité tels qu'ils ont été déterminés lors des consultations publiques réalisées lors de la démarche MADA;

Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Éric Langlois et résolu par les conseillers :

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

Que la municipalité mandate Mme Sonia Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents relatifs à cette demande. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 14-05-2024 (Autorisation Desjardins Isabelle Marceau)

CONSIDÉRANT que Mme France Marois a demandé une spécification pour les accès Desjardins de Mme Isabelle Marceau;

CONSERVER toutes les autorisations telles quelles chez Desjardins à Mme Isabelle Marceau, Directrice générale adjointe et Greffière-Trésorière adjointe.

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU d'accepter les modifications au dossier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 15-05-2024 (Représentant pour le Parc Régional des Appalaches)

Il est proposé par M. Éric Langlois, appuyé par M. Michel Desjardins ET RÉSOLU de mandater Mme Mélanie Boutin comme représentante municipale pour le comité du Parc des Appalaches. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 16-05-2024 (Demande de gravier, Centre de Plein-Air)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU d'autoriser le puisage de 10 voyages de gravier $0\frac{3}{4}$ dans la gravière de la municipalité pour le Centre de Plein-Air. Le Centre de Plein-Air paiera les frais pour le transport dudit gravier. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 17-05-2024 (Autorisation de paiement Tetra Tech Inc.)

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU d'autoriser un budget supplémentaire de 2 500 \$ avant taxes, ce montant servira pour accompagner durant le processus d'appel d'offres pour répondre aux questions, addendas, etc. ainsi que de réaliser l'analyse des soumissions. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 18-05-2024 (Modification du règlement 03-2024)

ATTENDU QUE le 8 février 2024, la Municipalité a adopté le Règlement #03-2024 décrétant un emprunt de 430 100 \$ et une dépense de 1 320 445 \$ pour des travaux de reconstruction d'une partie du chemin du Lac Carré;

ATTENDU QUE ce règlement a été soumis à l'approbation du ministre des Affaires municipales;

ATTENDU QUE par lettre du 20 février 2024, le ministère des Affaires municipales a informé la Municipalité que le règlement avait été approuvé, mais pour une dépense de 1 155 369 \$ (soit des coûts directs de 929 498 \$, des imprévus de 92 950 \$, des honoraires professionnels de 49 460 \$, des frais de communication de 500 \$, des frais de financement de 30 000 \$ et des taxes nettes de 53 461 \$) et qu'un emprunt n'excédant pas 265 024 \$ était conséquemment autorisé compte tenu de l'affectation au paiement de cette dépense d'aide financière confirmée de 890 351 \$ provenant de la TECQ;

ATTENDU QUE l'article 1076 du Code municipal du Québec permet à la Municipalité de modifier un règlement d'emprunt par simple résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

Il est proposé par M. Mathieu Therrien, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de modifier le Règlement #03-2024 décrétant un emprunt de 430 100 \$ et une dépense de 1 320 445 \$ pour des travaux de reconstruction d'une partie du chemin du Lac Carré comme suit :

L'article 2 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer les travaux de reconstruction d'une partie du chemin du Lac Carré selon l'estimation sommaire des coûts préparée par Sonia Gagné directrice générale et greffière-trésorière portant la date du 4 avril 2024 incluant les imprévus, les frais de financement, les taxes nettes et selon l'estimation de Tetra Tech portant le numéro 48266TT préparée et signée par François Beaudoin, ingénieur, en date du 10 août 2023, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « B-1 » et « C ».

L'article 3 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 3. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 155 369 \$ et d'affecter une somme de 890 351 \$ de l'aide financière de la TECQ 2019-2014 pour les fins du présent règlement.

L'article 4 est remplacé par le suivant :

ARTICLE 4. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 265 024 \$ sur une période de 20 ans.

L'annexe B du règlement est remplacé par l'annexe B-1 joint à la présente résolution.

Que le maire et la directrice générale sont mandatés pour signer tous les documents nécessaires utiles afin de réaliser l'objet de la présente résolution. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 19-05-2024 (Contrat photocopieur)

CONSIDÉRANT QUE le contrat de location du photocopieur sera échu le 30 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le service technique de Buroprocitation a envoyé une nouvelle offre pour le remplacement de l'appareil;

CONSIDÉRANT QUE Buroprocitation a envoyé l'offre suivant pour le photocopieur : Que le coût des copies et le coût de la location totalisent la somme mensuelle de 265.83 \$ taxes non comprises pour 5 ans et demi.

Il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Rémi Laprise ET RÉSOLU d'accepter l'offre de Buroprocitation et d'autoriser Mme Sonia Gagné à signé les documents nécessaires ainsi que le contrat pour et au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

Je, soussigné, Michel Desjardins conseiller de la municipalité de la Paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton, MRC de Montmagny, donne avis de motion qu'il sera adopté, lors d'une prochaine séance, le règlement numéroté 04-2024 et intitulé «projet de règlement relatif à la gestion des matières résiduelles, excluant les matières visées par la collecte sélective». Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

Résolution : 20-05-2024 (Acceptation du rapport financier 2023)

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. a procédé à la vérification des livres comptables de la municipalité pour l'année financière 2023 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie abrégée du rapport financier consolidé 2023, avec présentation graphique, a été remise à chaque membre du conseil pour lecture ;

CONSIDÉRANT QUE madame Julie Roy de la firme comptable Lemieux Nolet, comptable agréés S.E.N.C.R.L., a présenté et expliqué le rapport financier 2023 et les graphiques lors de la séance de travail du 27 avril 2024 ;

En conséquence, il est proposé par Mme Dominique Bernard, appuyé par Mme Linda Paré, ET RÉSOLU que les membres du conseil municipal acceptent le rapport financier consolidé 2023 tel que déposé et présenté par la firme comptable Lemieux Nolet, comptables agréés S.E.N.C.R.L. du Lac-Etchemin. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 21-05-2024 (Appui contre la fermeture de la succursale de la Caisse Desjardins de Bellechasse)

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé la fermeture le 8 mars prochain de sa succursale de Saint-Damien-de-Buckland;

CONSIDÉRANT QUE la succursale de la Caisse Desjardins est établie à Saint-Damien-de Buckland depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland dessert la population des municipalités du Sud de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est un pôle d'accueil de travailleurs étranger, notamment grâce au développement de la Résidence HANA, et que la plupart de ces travailleurs n'ont pas de moyen de transport;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par plusieurs de ces travailleurs étrangers pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur intégration et leur rétention dans Bellechasse et dans nos industries;

CONSIDÉRANT QUE la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland est utilisée par de nombreux citoyens âgés de 75 ans et plus pour qui ce service de proximité est plus qu'essentiel pour leur autonomie, leur sécurité et leur rétention dans Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE Saint-Damien-de-Buckland est le pôle économique et commercial des municipalités du sud du territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE plus de 1000 employés par jour gravitent vers Saint-Damien-de-Buckland pour y travailler chez IPL et autres industries et institutions;

CONSIDÉRANT QUE le sud du territoire de la MRC de Bellechasse est un pôle touristique important avec le Parc régional et la

Station de Ski Massif du Sud, le Parc des Chutes d'Armagh, la maison de la Culture de Bellechasse, le Pub de la Contrée, l'Aréna J.E. Métivier, le Club de Golf Bellechasse, Le Havre du Lac Vert et Cassis et Mélisse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Damien-de-Buckland investit dans la revitalisation de son cœur de village avec le soutien de la communauté des Sœurs Notre-Dame du Perpétuel Secours dont l'administration générale y est toujours située;

CONSIDÉRANT QUE des développements institutionnels importants ont leur actuellement à Saint-Damien-de-Buckland avec la construction d'un deuxième Centre de la Petite Enfance et d'une nouvelle école primaire, démontrant la vitalité de notre milieu;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les clients voulant un service au comptoir devront faire au minimum 20 kilomètres de route;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland, les employés de la clientèle Affaires, soient les municipalités, les institutions, les commerces, les entreprises et les organismes du sud de Bellechasse, devront se déplacer au minimum 20 kilomètres de route pour effectuer leurs dépôts;

CONSIDÉRANT QU'avec la fermeture de la succursale de Saint-Damien-de-Buckland, Desjardins déroge de ses valeurs de solidarité avec le milieu et s'éloigne des intérêts de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland va contribuer à la dévitalisation sociale et économique du sud du territoire de la MRC de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QUE la Caisse Desjardins de Bellechasse a annoncé cette fermeture à ses membres avec un préavis déraisonnable de trois (3) semaines et ce, accompagné de peu d'explications sur les motifs menant à cette fermeture;

CONSIDÉRANT QUE l'annonce de la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a soulevé de nombreuse réaction au sein de la population du Sud de Bellechasse;

CONSIDÉRANT QU'une pétition de 1522 noms dénonçant la fermeture de la succursale Desjardins de Saint-Damien-de-Buckland a été déposée au conseil municipal de Saint-Damien afin qu'elle soit acheminée au conseil d'administration de la Caisse Desjardins de Bellechasse.

EN CONSÉQUENCE, il a été proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par M. Michel Desjardins et résolu unanimement :

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de reconsidérer sa décision de fermer le seul Centre de service en opération au sud de son territoire de Bellechasse;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de maintenir un service de dépôt pour sa clientèle d'affaires;

QUE le conseil demande aux dirigeants de la Caisse Desjardins de Bellechasse de tenir rapidement une séance publique d'information pour venir expliquer à la population les motifs ayant mené à cette fermeture. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Résolution : 22-05-2024 (Autorisation d'installation à distance, par Telus les nouveaux téléphones)

Il est proposé par Mme Linda Paré, appuyé par M. Rémi Laprise ET RÉSOLU d'autoriser l'installation à distance par TELUS pour deux nouveaux téléphones avec la nouvelle technologie IP pour un montant de 70.00 \$ taxes non comprises. D'autoriser Mme Sonia Gagné à signer les documents pour et au nom de la municipalité. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. VARIA

10. COMPTES

La directrice générale, et greffière-trésorière certifiée, par la présente, que la municipalité a les crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil municipal.

Sonia Gagné

COMPTES

Total des salaires du 31 mars au 27 avril 2024 **12 043.11\$**

Résolution : 23-05-2024 (Comptes)

Il est proposé par M. Michel Desjardins, appuyé par M. Mathieu Therrien ET RÉSOLU que les comptes ci-dessus, formant un total de 58 531.99 \$, soient payés ainsi que les salaires et que le Maire et la directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les chèques pour en faire le paiement. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le Président ouvre la seconde période de questions au public.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution : 24-05-2024 (Levée de la séance)

Il est 20 h 17. Il est proposé par M. Rémi Laprise, appuyé par Mme Linda Paré ET RÉSOLU de lever la séance. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Bruno Gagné, maire

Sonia Gagné, DG et Gref-Très

Je, Bruno Gagné, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.
